



Coronavirus - Covid 19

DEMANDE DE REPORT DE PAIEMENT EXCEPTIONNEL À COMPTER DU MOIS DE MARS 2020

A renvoyer par mail via votre compte www.probtp.com, rubrique "Demande d'étalement des cotisations - situation COVID19" ou, si vous n'êtes pas abonné, sur www.probtp.com/contact-pro

Je soussigné (représentant légal),

atteste sur l'honneur une diminution des recettes d'exploitation depuis le début de la crise sanitaire et souhaite bénéficier des mesures d'accompagnement du groupe PRO BTP.

Identification de l'entreprise ou de l'établissement

Raison sociale :

Numéro de SIRET : • – •

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

La ou les raisons du report

☐ J'ai subi une forte baisse de mon activité du fait de l'épidémie Covid-19

Justifications :

☐ La dégradation de situation de trésorerie de mon entreprise ne me permet pas d'honorer immédiatement toutes mes créances

Justifications :

☐ Autres éléments de nature à justifier un délai de paiement ou une remise

Justifications :



Contrats concernés

Pour le paiement de mes cotisations au titre de l'Assurance de Personne, je souhaite obtenir :

Pour mon échéance de : ☐ Mars (cotisations de février)

- Un report de : 1 mois 2 mois 3 mois

Pour le paiement de mes cotisations au titre de la Retraite complémentaire, je souhaite obtenir :

▪ Pour mon échéance de : ☐ Mars (cotisations de février)

- Un report de : 1 mois 2 mois 3 mois

Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à : _____, le / /

Signature du dirigeant

Précédée des nom et prénom du Dirigeant

Protection des données personnelles :

Les informations liées à l'identification de l'entreprise sont des mentions obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont traitées sur la base de votre consentement par PRO BTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande et aux fins de prospection commerciale par les entités du Groupe PRO BTP par courrier postal, par téléphone, ainsi que par email, SMS et MMS pour des produits ou services analogues à ceux déjà souscrits, sauf opposition de votre part que vous pouvez exercer à tout moment, et, avec votre accord, pour tous autres produits ou services.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal à « PRO BTP – DPO – 93901 BOBIGNY CEDEX 9 » ou par e-mail à « CIRCUITDCP@probtp.com ».

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée des délais de prescription légaux.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, réassureurs, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet.

Conformément à la loi n°2014-344, tout consommateur dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique nommée Bloctel.

